

Carole Delga ouvre le mois de l'Economie Sociale et Solidaire au centre universitaire de Foix

© midinews 2014



chantier [Saint-Lizier: le patrimoine source d'emploi et de transmission des savoir-faire](#)

C'est en présence d'Elvire de Almeida Louvière, présidente du CRESS midi-Pyrénées et de Marc Carballido, vice-président du Conseil régional qu'André Rouch, président de la commission économie, emploi, environnement au Conseil général, a lancé ce matin devant un parterre de plus de 150 personnes, la journée régionale du mois de l'ESS en Midi-Pyrénées.

Une journée un peu particulière où était attendue la secrétaire d'Etat Carole Delga, infatigable ambassadrice de l'ESS dans les territoires ruraux et de la loi du 31 juillet 2014, constituant un tournant historique pour ce secteur économique, par sa reconnaissance institutionnelle comme modèle économique à part entière et contributeur du développement des territoires.

Une visite sous haute tension

L'impressionnant déploiement de forces de l'ordre par précaution au regard des actions plus ou moins spontanées organisées par les militants anti-barrage de Sivens, n'aura pas altéré l'enthousiasme de la ministre originaire du Couserans.

Pour autant elle a rappelé pour répondre à un tract circulant dans l'assemblée que le projet de Sivens doit être concerté: *«le projet et le barrage doivent certes être proportionnés aux besoins. Mais respecter les décisions qui ont été prises c'est respecter la Démocratie. Le décès de Rémi Fraisse est un évènement dramatique. Le président a promis que toute la lumière serait faite.*

Je pense à la famille mais chacun doit rester à sa place. Il faut sortir de cet épisode dramatique en se respectant les uns les autres».

L'Ariège premier département de Midi-Pyrénées en terme d'ESS

754 établissements employeurs représentant 12,8% et comptant 5073 salariés dans des secteurs aussi variés que l'action sociale, le sport, la culture, l'enseignement, la santé, l'agriculture, l'activité financière, les mutuelles ou la construction.

Le secteur de l'action sociale est fortement représenté avec 51,4% des effectifs salariés mais l'Ariège compte aussi de belles réussites dans le domaine du bâtiment-géni civil avec la Scop Cancela à Tarascon, l'agro-alimentaire avec la SCIS de l'abattoir de St Girons ou l'agriculture avec la SCIC Terroirs d'Ariège.

Tous ces contributeurs locaux du développement des territoires se sont retrouvés dans la cadre d'une table ronde pour évoquer leurs parcours respectifs, les difficultés qu'ils ont rencontrés et leurs attentes face à la loi de juillet 2014.

«C'est un levier économique et un vecteur de solidarité et d'innovation sociale», explique Marine Bordes, directrice de l'association Ariège Profession Animation qui vient de monter avec d'autres structures (mutuelles, Scop, association) les Etats Généreux, un collectif qui regroupe les acteurs de l'ESS très divers mais qui ont comme préoccupation principale de mettre l'humain au centre de leur préoccupation dans le cadre d'un développement économique et social.

Des structures diversifiées et des compétences variées comme l'indique Nicolas Danigo de la Maison de l'Initiative, une entreprise de droit commun sous régime de Scop: *«l'ESS c'est avant tout de l'économie mais une économie différente. En Ariège elle représente entre 12 et 15% de l'emploi, elle permet de fixer les gens sur le territoire et d'éviter la désertification».* Des différences qui font la force de cette économie de proximité.

Une politique volontariste du département

Convaincu de l'importance du développement d'une économie sociale et solidaire en milieu rural le département de l'Ariège s'est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de soutien d'acteurs de l'économie sociale et solidaire que sont les Scoop et les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE).

L'Ariège compte ainsi 16 SIAE, 3 associations intermédiaires (AI) 9 ateliers et chantiers d'insertion (ACI) et 4 entreprises d'insertion (EI). Ces structures représentent un potentiel de 300 postes d'insertion en entrées/sorties permanentes.

André Rouch a indiqué que dans un territoire rural comme l'Ariège, durement frappé par les crises économiques successives et affichant un taux de chômage de 13% et un important taux de bénéficiaires du RSA apporté à une population active départementale de 12%, le secteur de l'insertion par l'activité économique (IAE) est essentiel dans la bataille pour l'emploi et la création d'activités durables au sein de l'économie sociale et solidaire.

Ce sont pas moins de 300 emplois par an et quelque 150 personnes qui sortent en positif (emploi direct ou formation) Le Conseil général a envie de changer le regard de ces personnes qui sont, pour la plupart, dans un RSA subi et non choisi. *«Dans la société on a su résoudre les problèmes liés au handicap physique, il faut à présent prendre à bras le corps le handicap face au travail. Car réussir son retour à l'emploi c'est retrouver sa place et sa dignité dans la société et l'ESS en mettant l'homme au cœur du projet contribue à cette réussite».*

Une politique volontariste du département de l'Ariège qui a travers ses choix veut changer le regard que l'on peut avoir sur l'ESS une économie pourtant non dé-localisable qui a fait ses preuves avec quelques réussites à la clé (Bv Scop à Pamiers, Mécaprec à Lavelanet, Scop Cancela TP à Tarascon...). *«C'est une économie qu'il faut développer dont on doit donner une image forte. La loi du 31 juillet 2014 est une loi globale, elle méritait quelques adaptations pour les territoires ruraux, c'est chose faite à travers ses décrets d'application. Et pour reprendre les propos du premier ministre, le département conforté dans la solidarité territoriale prend ici tout son sens».*

L'ESS, une économie très résiliente pourvoyeuse d'emplois

Des principes partagés par Carole Delga: *«c'est une économie qui a créé cinq fois plus d'emplois que l'économie classique, dans tous les domaines. C'est un investissement au service des salariés et de l'entreprise, l'objectif ce n'est pas le profit, c'est l'utilité sociale, environnementale.*

Elle permet de concilier le dialogue social et participatif des salariés aux décisions. Elle part d'une initiative de territoire pour répondre aux besoins. Si je suis aujourd'hui en Ariège ce n'est pas par hasard il y a ici une vraie cohérence des politiques publiques. La loi du 31 juillet 2014 est une loi de reconnaissance qui permet aux structures de se développer et pour paraphraser Montesquieu cette loi met de l'ambition dans tous les cœurs».

D'autre par la secrétaire d'Etat a annoncé prochainement une mission parlementaire sur les modalités d'application du droit d'information préalable des salariés, une modalité qui favorise la reprise/transmission des entreprises au niveau fiscal et la mobilisation bancaire.

Véritable chantre de la proximité pour la création d'une «*économie populaire incarnée et raisonnable*», Carole Delga a également annoncé pour 2015 le lancement de nouveaux appels à projets de pôles territoriaux de coopération économique ainsi que des mesures en faveur de l'artisanat malmené par la crise (notamment la baisse des charges pour les petits salaires).

Autant de pistes de travail qu'elle a pu ensuite développer avec les responsables départementaux au moment de la pause méridienne. La visite de la secrétaire d'Etat s'est poursuivie l'après midi en Couserans plus exactement à Montgauch où elle a visité un chantier d'insertion.

Qu'est-ce que l'Economie Sociale et Solidaire?

Le concept d'économie sociale et solidaire (ESS) désigne un ensemble d'entreprises organisées sous forme de coopératives, mutuelles, associations, ou fondations, dont le fonctionnement interne et les activités sont fondés sur un principe de solidarité et d'utilité sociale.

Ces entreprises adoptent des modes de gestion démocratiques et participatifs. Elles encadrent strictement l'utilisation des bénéfices qu'elles réalisent: le profit individuel est proscrit et les résultats sont réinvestis. Leurs ressources financières sont généralement en partie publiques.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a été publiée au Journal officiel le 1er août 2014.

Pour en savoir plus: <http://www.economie.gouv.fr/7e-edition-du-mois-de-l-ess-novembre-2014>